



Département de l'Ain
Téléphone : 04 79 81 70 18
E-mail : mairie@chazey-bons.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 5 juin 2026.

Nombre de Conseillers

En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le cinq à vingt heures quinze, le Conseil municipal de la commune de CHAZEY-BONS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Philip LALLEMENT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 01/06/2026.

Etaient présents : Sophie GROS ; Christian COCHET ; Cécile MICHAUD ; Jean-Michel SALQUE ; Annabelle LEANDRO : adjoints.

Bernard MICHAUD ; Julio CASTANEDA ; Marie DICORATO ; Valérie BLOCH ; Thierry LEGER ; Annie ROSOLEN ; Richard VAUTARET ; Philippe GARNIER ; Floriane BERTHET ; Tatianna LIEGEOIS ; Nicolas DE SEYSSEL ; Dominique DELBE ; Claire MICHAUD-LAGRANGE : conseillers.

Secrétaire de séance : Sophie GROS.

Objet de la délibération n° D2026 -13 :

Commission communale des impôts directs (CCID).

Délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres.

M. Le Maire explique au Conseil municipal qu'à l'issue des élections municipales conformément à l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs doit être instituée.

Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Cette commission tient place centrale dans la fiscalité directe locale, elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Considérant que le vote au scrutin secret est obligatoire lorsqu'il s'agit de procéder à une présentation ou à une élection, sauf décision unanime du conseil municipal de ne pas recourir à ce mode de scrutin

Considérant que la désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques. Elle est réalisée à partir d'une liste proposée sur délibération du conseil municipal.

Le Conseil Municipal propose la liste des contribuables suivante :

Commissaires titulaires

1. BONNARD Didier
2. DUMAS Marc
3. CHERON Joël
4. BERNARD Véronique
5. CHAVRIER Denis
6. MUTTONI Frédéric

Commissaires suppléants

1. FORT Bruno
2. HELFER Anne
3. LEANDRO Annabelle
4. CASTANEDA Julio
5. MICHAUD-LAGRANGE Claire
6. DEBERNARDI Stéphane

Monsieur le Maire invite donc l'assemblée à étudier la liste, qu'il propose de soumettre pour la constitution de la CCID.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide que la liste de propositions comportant les noms ci-dessus nommés devra être adressée au service fiscal de Bourg-en Bresse pour décision.

La présente délibération sera transmise à M. le Sous-Préfet de BELLEY, au titre du contrôle de légalité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Philip LALLEMENT.



La Secrétaire,
Sophie GROS.

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'SGROS', written below the name of the secretary.